

REGLEMENTATION INCENDIE

EXIGENCES REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES BLOCS-PORTES DES ERP (Etablissements Recevant du Public)

Dispositions générales selon l'arrêté du 25 juin 1980

TYPE ERP	EMPLACEMENT BLOC-PORTE	ART.	OBSERVATIONS	DEGRÉ EXIGE
Établissements de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} catégorie)	<ul style="list-style-type: none"> En façade si vis-à-vis avec bâtiment tiers à moins de 8 m Communication avec bâtiment tiers par passage souterrain ou par passerelle Portes de cloisonnement Recoupement des circulations si niveaux cloisonnés traditionnellement Recoupement des circulations entre secteurs si niveaux cloisonnés en secteurs Portes de communication entre compartiments si niveaux compartimentés (paroi CF 1h avec sas) Recoupement des circulations horizontales Cages d'escaliers et/ou d'ascenseurs Protection des escaliers et ascenseurs monumentaux sur 2 niveaux et en extrémité sur escalier supplémentaire Protection des escaliers et ascenseurs à l'air libre Ascenseur accessible aux handicapés si paroi CF 1h Séparation cuisine / salle accessible au public 	CO 8 CO 10 CO 24 CO 24 CO 24 CO 25 CO 24 CO 53 CO 52 CO 54 AS 4 GC 13	- Ferme-porte - Ferme-porte Va et vient Va et vient Ferme-porte Ferme-porte - - Ferme-porte Ferme-porte	PF 1/2 h
	<ul style="list-style-type: none"> Locaux à risques moyens Dégagements communs avec des bâtiments tiers de locaux à risques courants et logements du personnel Local monte-charge (si locaux de sommeil) Dégagements accessoires des établissements de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie communs avec dégagements de locaux occupés par des tiers Dégagement des établissements de 4^{ème} catégorie communs avec dégagements de locaux occupés par des tiers Dégagement accessoires traversant une paroi d'un bâtiment tiers Accès à chaufferie extérieure au bâtiment si galerie d'accès > 10 m 	CO 28 CO 29 CO 33 CO 35 CO 35 CO 41 CH 7	Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte -	CF 1/2 h
	<ul style="list-style-type: none"> Communication de compartiment à compartiment si parois CF 1h30 avec sas 	CO 25	Va et vient	PF 3/4 h
	<ul style="list-style-type: none"> Communication de compartiment à compartiment si parois CF 1h sans sas Communication entre locaux à risques importants et autre local Local réceptacle vide-ordures Locaux service électrique Locaux groupe moteur thermique générateur 	CO 25 CO 28 CO 33 EL 9 EL 10	Va et vient Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte Ferme-porte	CF 1 h

Nota : Les dispositions particulières relatives à la manœuvre et à l'équipement des portes sont traitées dans les articles CO 45 - CO 46 - CO 47 et CO 48.